

Les 35 heures ont beau dos

6 Janvier 2011

Après les 60 ans, les 35 heures ! La polémique désole et inquiète davantage par le niveau des arguments échangés que par les propositions mises en avant. Car enfin, ce n'est pas sur le temps de travail que notre pays affirme le plus son originalité en Europe.

Les bienfaits des 35 heures mises en place par le gouvernement de Lionel Jospin sont bien connus. Ils sont principalement au nombre de trois. Premièrement, la réduction du temps de travail a permis d'orienter les bénéfices de la croissance de la fin des années 90 vers la création d'emplois et la réduction de la précarité. Deuxièmement, elle a considérablement dopé le dialogue social dans les entreprises et favorisé le développement syndical par le mandatement de négociateurs. Troisièmement, les entreprises qui ont négocié, ont saisi cette opportunité pour transformer leurs organisations de travail et améliorer leur compétitivité.

Certaines modalités de mise en œuvre des 35 heures ont été particulièrement néfastes. Pourquoi le nier ? Cela ne remet nullement en cause leur bienfondé. Mais il est évident que la décision de les appliquer brusquement (la deuxième loi Aubry) a beaucoup nui à leur efficacité, et les conditions de travail ont plutôt souffert quand le levier de la négociation et du dialogue social a été écarté. Les dégâts ont été importants dans le secteur hospitalier.

Il est pourtant difficile d'imaginer que nous revenions en arrière. Les gouvernements de droite qui en avaient fait leur cheval de bataille s'y sont cassés les dents et ont renoncé à toucher à l'horaire hebdomadaire légal. Le déplafonnement des heures supplémentaires, puis la suppression des charges sociales y afférant n'ont pas donné de résultats probants avec la crise : les chômeurs savent bien qu'il ne suffit pas de décréter les heures supplémentaires pour qu'il y ait du travail. Et puis la plupart des salariés ont organisé leur vie dans ce cadre.

Alors quel est le problème et quel est l'enjeu ? Franchement, si l'on cherche à améliorer la performance des entreprises françaises, il est plus utile de se pencher sur la façon dont le travail est organisé et sur la manière dont les salariés sont consultés sur leurs activités quotidiennes. La souffrance qui s'exprime sur les lieux de travail et les dégâts qui en résultent en matière de compétitivité, témoignent avant tout de l'absence de lieux d'échange entre salariés, de la faible reconnaissance des personnes à travers les tâches qu'elles assurent et du manque crucial de dispositifs qui leur permettent d'avoir prise sur le contenu de leur travail. La réserve de performance se situe dans les progrès considérables qui peuvent être faits chaque jour dans la démocratie sociale.

Pourquoi donc ce débat sur l'horaire légal et sur les 35 heures ? Peut-être pour ne pas aborder ce sujet de la démocratie sociale et de la participation des salariés à l'organisation de leur travail. Sans doute aussi que, la croissance revenant, certains préféreraient privilégier le pouvoir d'achat de ceux qui sont installés dans l'emploi au détriment de l'insertion des chômeurs et des salariés précaires ? La France a certes besoin que le maximum de Français travaillent, pas forcément que chaque Français travaillent plus longtemps chaque semaine. Et puis revenir sur l'horaire légal aurait pour conséquence d'amener les salariés à augmenter gratuitement leur temps de travail sans contrepartie.

Si les Français veulent travailler mieux, le plus urgent est de revenir à l'esprit de la première loi Aubry qui prévoyait de négocier le temps de travail avec l'emploi et l'organisation du travail. La loi de 2008 a ouvert la possibilité de déroger aux 35 heures par accord majoritaire. Le plus urgent est donc de nourrir un grand débat national sur les dispositifs de participation des salariés aux changements du travail et de permettre aux partenaires sociaux à conclure librement des accords collectifs mutuellement avantageux, à travers lequel un éventuel assouplissement des 35 heures serait équilibré par des gains sur l'emploi ou le pouvoir d'achat.

Marc DELUZET